

**Mise en place d'une
démarche
de prévention dans
le 1er degré**

Mise en place d'une démarche de prévention dans le 1er degré

Les intervenants:

DASEN

Évalue les risques professionnels dans le 1^{er} degré afin de réaliser un Programme annuel de prévention des risques

**Assistants,
conseiller de
prévention**

« assiste et conseille la DASEN dans la démarche d'évaluation des risques... »

Art 4-1 du décret 82-453

Nommé, lettre de cadrage, missions, moyens, formé.

**Référents d'unité
de travail (école):**

Directeur

personnels

Mise en place d'une démarche de prévention dans le 1er degré

Les intervenants:

La démarche:

DASEN

- Mise en place de moyens adaptés à l'élaboration du DUER
- Mise en place d'un comité de pilotage en vue :
 - ⇒ D'arrêter les solutions retenues pour chaque risque ;
 - ⇒ D'élaborer le programme annuel (PA) de prévention des risques ;
 - ⇒ De réaliser le PA de prévention comportant : (L4121-1) Des actions : de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ; d'information et de formation ; La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

**Assistants,
conseiller de
prévention**

- Apporte aide et conseil au directeurs, aux IEN et veille au bon fonctionnement du dispositif mis en place afin d'assister et de conseiller le DASEN dans le domaine.
- A ce titre :
- Il vérifie la pertinence des fiches saisies dans l'application DUER
 - Il est membre permanent du comité de pilotage :
 - ⇒ Il contribue à la recherche de solutions (recueil d'informations, arbre des causes...)
 - ⇒ Il collabore à l'élaboration du P.A de prévention des risques
 - ⇒ Il veille à la mise en œuvre du P.A, ...

**Référents d'unité
de travail (école):**

- informe agents
- Rentre dans l'application DUER. (en conseil de maîtres...)
- fait remonter les fiches à la Mairie et à l'IEN si nécessaire.
- Peut participer à la réalisation des arbres des causes pour proposer des solutions et participer au comité de pilotage.
- Assure l'information auprès de ses collègues sur le suivi des fiches saisies dans son école.

Directeur

personnels

Lorsqu'il (l'agent ou l'utilisateur) constate une situation à risque pour sa santé, sa sécurité ou celle des autres : il en informe le directeur.